



A l'attention de

Madame SAILLARD Marie-Odile  
Directeur du Centre Hospitalier d'Arras  
Boulevard BESNIER – BP 914  
62 022 Arras Cedex

Arras le 21 janvier 2011

## Objet : Courriers restés sans réponse et CRPP 2010

Madame le Directeur,

En seulement trois années, le centre hospitalier d'Arras a comblé un déficit de onze millions d'euros alors que la tarification à l'activité ne lui était pas favorable. Les personnels de l'établissement ont été très largement sollicités pour ce retour à l'équilibre.

Le dernier CRPP, présenté en CTE le 14 décembre 2010, **montre qu'une économie de 492 800 € a été faite une nouvelle fois sur le compte des personnels non médicaux**, soit l'équivalent de 15 ETP (charges incluses) sur une année pleine.

Nous souhaiterions avoir un complément d'information sur ces économies.

En effet, si nous regardons les chiffres communiqués en instance, nous pouvons constater que :

- sur le compte 6411 ( Personnel titulaire et stagiaire ) : 337 800 € ont été économisés !  
Soit une dizaine d'Equivalents Temps Plein sur une année pleine ( 120 mensualités ).
- sur le compte 6415 ( Personnel en CDD ) : 284 300 € ont été économisés !  
Soit environ 8 Equivalents Temps Plein sur une année pleine ( 96 mensualités ).

alors que :

- sur le compte 6413 ( Personnel en CDI ) : 100 000 € ont été ajoutés !
- sur le compte 641 ( Reste des personnels non médicaux ) : 29 300 € ont été ajoutés !

Ces chiffres nous interpellent !

Nous vous demandons donc, Madame le Directeur, de nous communiquer :

- Le détail sur les économies faites sur le compte des personnels titulaires et stagiaires de l'établissement ( Nombre de postes supprimés par grade, détail du GVT pour 2010 .... ),
- Le détail sur les économies faites sur les emplois à Durée Déterminée,
- Le pourquoi des augmentations de crédit sur le compte des Contrats à Durée Indéterminée,
- Le détail sur les personnels qui ne sont pas titulaires, stagiaires, en CDD ou en CDI et qui sont rémunérés sur le compte 641.

Vous penserez certainement que nous avons une nature suspicieuse, mais la consultation du CRPP nous laisse penser que la direction prise par notre établissement concernant la gestion du personnel est sans équivoque ... Faire du chiffre sur le dos des salariés au détriment de leurs conditions de travail et au détriment de la prise en charge des patients.

Au regard de ces chiffres, nous comprenons mieux pourquoi pendant les périodes estivales 2010 les remplacements des personnels n'ont pu se faire à la même hauteur que les années précédentes ... La Direction en place ayant privilégié la souffrance du personnel pour économiser quelques euros !

Au regard de ces chiffres, votre silence concernant notre courrier en date du 05 janvier 2011 concernant les « études » engagées en Médecine Néonatale sur la mise en place des 12H00, votre silence concernant notre courrier du 27 septembre 2010 concernant les roulements « types » bafouant les règles élémentaires ordonnées par la loi, nous laisse penser que votre seul objectif est « LA PRODUCTIVITE » et que pour y arriver, vous êtes prête à appliquer la doctrine de vos patrons : « PLUS DE RENDEMENT AVEC MOINS DE SALARIES »...

Pour remplir vos objectifs, vous seriez ainsi prête à organiser un retour aux conditions de travail des années 1900 avec la mise en place sournoise des postes d'une durée de 12H00 alors que vous en connaissez les méfaits pour les personnels et les risques qui se pourraient fatals pour les patients.

Madame le Directeur, nous vous avons écouté, nous vous avons interpellé par courrier sans communiquer à l'ensemble du personnel, nous espérons un dialogue, mais apparemment vous préférez la stratégie de la lettre morte. Il est évident que dans ces conditions, nous emploierons tous les moyens que nous jugerons nécessaires pour obtenir des réponses et pour faire barrage aux 12H00 que vous voulez instaurer dans les services de soins.

Dans l'attente de vous lire très rapidement sur les trois sujets énumérés ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau  
S.U.D. Santé Sociaux  
Frédéric DESPINOY

